

## Mutation au titre du handicap de l'agent, du conjoint, d'un enfant, ou d'une maladie d'un enfant nécessitant un suivi médical particulier

### Possibilité d'une bonification de 1000 points

Relèvent de cette procédure les enseignants titulaires et néo titulaires, les agents ayant un conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou un enfant handicapé ou relevant d'un suivi en milieu hospitalier. Les personnels arrivant de la phase inter académique peuvent déposer un dossier.

Seuls seront bonifiés les vœux susceptibles d'apporter une réelle amélioration dans les conditions de vie et d'exercice de l'intéressé(e).

Ils prendront rendez-vous dès que possible avec le secrétariat de médecin de prévention ou l'assistante sociale de leur département (se munir de la copie du dossier médical lors de l'entretien).

#### Médecins :

Ardèche : Mme le Dr Mailhes  
Drôme : M. le D<sup>r</sup> Currenti – M. le Dr Costantini  
Isère : M. le D<sup>r</sup> Vial  
Savoie : M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> Truc Reverchon  
Haute-Savoie : M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> Frion

#### Assistantes sociales :

Mme Blanchon ☎ 04 75 66 93 38  
Mme Sarda ☎ 04 75 82 35 68  
Mme Posé ☎ 04 76 74 72 28  
Mme Chaix ☎ 04 79 69 96 76  
Mme Rabatel ☎ 04 50 88 47 07

Dans tous les cas, les bonifications sont accordées par la rectrice après consultation d'un groupe de travail.

Seuls les vœux « groupement de communes » tout type d'établissement (code \*) seront examinés par le service médical en vue d'une éventuelle bonification.

### Attention :

**- Il n'est pas possible de cumuler sur un même vœu cette bonification (1000 points) et la bonification accordée aux titulaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (100 points).**

#### Envoi du dossier :

Tous les personnels concernés doivent transmettre un dossier comportant les pièces suivantes par courrier recommandé avec accusé de réception pour le **jeudi 11 avril 2019**, délai de rigueur à l'adresse suivante :  
Rectorat de Grenoble-service médical et social  
7, place Bir Hakeim – CS 81065 - 38012 Grenoble Cedex 1

#### Pour le handicap de l'agent :

-à l'attention du **médecin conseiller technique du recteur**

#### Pour le conjoint ou l'enfant handicapé ou ayant besoin d'un suivi particulier

-à l'attention de **l'assistante sociale conseillère technique du recteur**

#### Composition du dossier :

- [Annexe 6](#) : fiche de demande d'affectation prioritaire au titre du handicap
- Lettre motivant la demande
- Document attestant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- Documents médicaux relatifs à la pathologie (compte rendu médical, dernières ordonnances de moins de 3 mois)
- Tout Justificatif attestant que la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne